

# FICHE D'INSCRIPTION ROCKING'HOP 2020/2021

Date d'inscription : / /

Nom : .....

Prénom : .....

Date de Naissance : .....

Profession : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

**Veuillez écrire lisiblement votre mail et spécifier s'il s'agit d'un tiret (6) ou underscore (8)**

Adresse : .....

## Sur justificatif :

COUPLE  Etudiant  SANS EMPLOI

Nom et Prénom Conjoint (une fiche par personne) : .....

TOTAL heures de cours par semaine :

Versements effectués :

Vers. 1 : ..... € Chèque n° .....

Banque : .....

Vers. 2 : ..... € Chèque n° .....

Banque : .....

Vers. 3 : ..... € Chèque n° .....

Banque : .....

Espèces : ..... €

(Premier encaissement début octobre 2019 + Chèque 16 € d'adhésion ou 32 € (couple))

Second encaissement fin Janvier 2020 . Troisième encaissement début Avril à l'ordre de **Association ROCKING'HOP**

Indiquez votre cours supplémentaire choisi :  
(offert uniquement pour les adhérents 2019/2020)

Signature précédée de la mention « Règlement Intérieur lu et approuvé » :

Comment avez-vous découvert Rocking'Hop?

Flyers  Site internet  Forum  Bouche à oreille

Merci de cocher les cours suivis dans le planning ainsi que le tarif associé

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
19h <b>WEST COAST SWING</b> 1 <i>Marine</i>	19h <b>ROCK</b> 1 <i>François &amp; Anouck</i>	19h <b>SALSA CUBAINE</b> 1 <i>Ben &amp; Annie</i>	19h <b>BOOGIE</b> 1 <i>François &amp; Océane</i>	19h30 <b>BACHATA</b> 1 <i>Véronique</i>
20h <b>LINDY HOP</b> 1 <i>François &amp; Laetitia / Mathilde</i>	20h <b>ROCK SWING</b> 2/3 <i>François &amp; Anouck</i>	20h <b>SALSA CUBAINE</b> 2 <i>Ben &amp; Annie</i>	20h <b>SOLO SWING</b> <i>François &amp; Océane</i>	
21h <b>LINDY HOP</b> 2/3 <i>François &amp; Laetitia / Mathilde</i>	21h <b>BALBOA</b> <i>Bernard</i>	21h <b>SALSA CUBAINE</b> 3 <i>Ben &amp; Annie</i>	21h <b>ROCK SWING</b> 2 <i>François &amp; Océane</i>	

## TARIFS

		Tarif Promotionnel (jusqu'au 30/09)	Tarif Normal (A partir du 05/10)
1 Cours/semaine	Individuel	195 €	220 €
	Couple	295 €	370 €
	Etudiant /S E	152 €	178 €
2 Cours/semaine	Individuel	295 €	370 €
	Couple	440 €	495 €
	Etudiant /S E	223 €	262 €
3 Cours/semaine	Individuel	395 €	485 €
	Couple	495 €	585 €
	Etudiant /S E	271 €	318 €
3 et + Cours/semaine	Individuel		+55 €
	Couple		+95 €
	Etudiant /S E		+45 €

# Règlement intérieur 2019/2020 de ROCKING'HOP

Le présent règlement complète les statuts de Rocking'Hop

## Article 1 : Siège social

L'Association de Rocking Hop est située à l'adresse suivante :  
Route de Lambesc - ZA Le Bas Taulat - 19 Batiment 2  
13330 Pélissanne



## Les règlements par chèque sont effectuer au nom de ROCKING'HOP

### Article 2 : Adhésion

Toute personne physique peut adhérer en tant que membre actif, sans limite d'âge, ni limite géographique, à la condition de s'acquitter d'un droit d'entrée de **16 €** en plus dans l'inscription  
La validité de l'adhésion est d'une année scolaire, de septembre 2020 à juin 2021, et devra être acquittée quelque soit le nombre de participations aux activités proposées. Une carte d'adhérent pour la saison en cours sera remise après règlement de l'adhésion et donne droit à une réduction lors des soirées Rocking'Hop.

### Article 3 : Cours de danse

**Rocking' Hop propose des cours de Rock, Rock/Swing, Lindy hop, Salsa Cubaine, Bachata ainsi que de nombreux stages sur plusieurs niveaux. Ils se dérouleront tout au long de l'année à la salle SWING BOX by ROCKING'HOP, Route de Lambesc**  
**ZA Le Bas Taulat - 19 Batiment 213330 PÉLISSANNE**

Le niveau 1 s'adresse à ceux qui n'ont jamais pratiqué ou qui n'ont pas acquis les bases nécessaires aux autres niveaux. Le niveau 2 est ouvert à ceux qui souhaitent parfaire leurs acquis et s'adressent à ceux qui ont au moins une année de pratique. Le niveau 2 garanti une évolution vers le niveau 3 et ce en fonction de l'assiduité de l'élève et de l'acceptation du ou des professeurs.

Les cours durent une heure et débutent à l'heure indiquée dans le planning. Par respect pour le professeur et les autres élèves d'un cours, il est demandé d'être ponctuel et de porter attention aux indications et aux conseils des professeurs. La qualité de l'écoute est garante d'une bonne progression.

Pour des raisons de convenances, il est demandé à tout adhérent d'avoir une hygiène convenable de se laver les mains régulièrement et aux cavaliers, une certaine attention dans le guidage, afin d'éviter les gestes déplacés ou équivoques. **Suite au Covid 19, le port du masque est obligatoire jusqu'à nouvel ordre**

**Il est également demandé durant les cours d'avoir des chaussures propres et ou spécialement pour cette activité afin d'éviter d'abimer le parquet.** L'inscription aux cours se fait sur place aux horaires de cours prévus et dans la limite des places disponibles. Les inscriptions en cours d'année sont dépendantes des places disponibles et du niveau du nouvel arrivant, sachant qu'il doit correspondre au niveau du cours à date.

Une personne souhaitant intégrer les cours en milieu d'année devra prendre de 1 à 3 cours particuliers pour rattraper le niveau et ce sous réserve  
Tout adhérent à l'école peut assister aux cours de son niveau après règlement de la cotisation. La carte d'adhérent pourra être demandée lors des cours.

Avant de s'inscrire, il est permis de participer à un cours d'essai selon votre niveau.

Les cours débutent le lundi 14 septembre 2020. Ils ne sont pas assurés les jours fériés, ni pendant les vacances scolaires de la zone B (une semaine à la Toussaint, deux semaines lors des vacances de Noël, 2 semaines en février et une semaine à Pâques. Les cours se terminent le jeudi 17 juin 2021. Le règlement des cours peut s'effectuer au choix, en un ou deux versements. Tous les versements sont exigibles à l'inscription  
L'Association RockingHop s'engage à encadrer les paiements aux échéances prévues, c'est à dire début octobre 2020 et début janvier 2021 et début Avril 2021.

**Nota : Un justificatif est demandé pour toute inscription en qualité d'étudiant, sans emploi ou en couple.**

Le montant d'une inscription en cours d'année se fait au prorata du nombre de mois restants par rapport aux montants mentionnés Rocking'Hop se réserve la liberté de modifier le planning des cours, ou d'annuler un ou plusieurs cours en fonction des événements (indisponibilité du professeur, nombre d'élèves insuffisants, etc.); sans pour autant être redevable d'un quelconque dédommagement.

Il peut arriver, en de très rares occasions, qu'une salle de cours ne soit pas disponible un soir. Dans ce cas les cours sont supprimés et déplacés ou rattrapés sous forme de stage.

### Article 4: Matériel et locaux

Rocking'Hop Loue des locaux privés. Il est demandé aux adhérents de débarrasser (bouteilles, serviettes, vêtements...), de ranger (chaises et tables); et de laisser les salles propres (notamment les sanitaires); après les activités.

Le matériel de sonorisation, appartenant à Rocking'Hop, est laissé sous la responsabilité du professeur qui dispense le cours.  
En cas de dégradation, des locaux, ou du matériel de sonorisation, Rocking'Hop demandera réparation, matérielle ou financière, aux responsables des dégâts.

### Article 5 : Remboursement

L'adhésion à Rocking'Hop sera conservée dans tous les cas pour participation aux frais de gestion.

Toute inscription aux cours est due dans son intégralité et tout trimestre commencé est dû. **Un remboursement en cours d'année est possible ou le non encaissement des trimestres suivants cas de force majeure (Confinement Covid 19, maladie, maternité, mutation, etc.).**

Le remboursement sera alors effectué selon le nombre de trimestres restants sur demande avec justificatifs adressée par courrier au Président de Rocking'Hop  
**Aucun remboursement ne sera effectué si la demande est faite après le 30 juin 2021.**

### Article 6 : Procédures disciplinaires

Le responsable de Rocking'Hop se réserve le droit d'exclure à tout moment un adhérent pour les motifs suivants :

- . Trouble de l'ordre moral
- . Manque de respect quant aux horaires (l'adhérent se doit d'arriver à l'heure sauf si problème grave)
- . Comportement et agissement entraînant la perturbation des cours, des relations entre adhérents, ou de l'organisation de Rocking'Hop (vol, etc.)
- . Manque d'hygiène corporelle
- . Attitude et gestes déplacés ou équivoques
- . Dégradations des locaux ou du matériel
- . Défaut de paiement, chèques impayés non compensés ou volés
- . Liens avec une structure de danse concurrente portant atteinte à la réalisation des objectifs de Rocking'Hop

### Article 7 : Modification du règlement intérieur

Toute demande de modification du présent règlement devra faire l'objet d'un courrier adressé au Président de Rocking'Hop. La validation de la modification sera enregistrée et sera intégrée dans le règlement intérieur de la saison suivante si cela s'avère nécessaire.

**Afin de ne pas freiner la progression d'un cours, tout adhérent s'engage à ne participer qu'aux cours correspondant réellement à son niveau. En cas de doute, il est nécessaire de solliciter l'avis du professeur de danse qui est seul juge.**

**Tout adhérent s'engage à ne pas filmer les professeurs ni les cours. L'Association Rocking'hop et membres du CA, ainsi que les assistantes et Profs intervenants s'engagent à ne diffuser en aucune façon les informations personnelles concernant ses adhérents.**

Date et signature :